



L'équipe municipale invite l'ensemble de la population **le 11 janvier à 18 h30** à la salle polyvalente pour la cérémonie des vœux.



Melarig Infos



Edito

L'année se termine dans quelques jours et l'actualité, qu'elle soit nationale ou internationale ne laisse aucun d'entre nous indifférent. La guerre en Ukraine continue, et même si Donald Trump nouvellement élu président des Etats Unis a promis de régler le conflit en 24 heures, il est permis d'être inquiet pour les ukrainiens sur l'issue de cette guerre. La dictature de Bachar El Assad vient de tomber provoquant la joie du peuple syrien. La situation entre Israël et les pays voisins reste très tendue.

En France, la situation politique reste anxyogène après la chute du gouvernement Barnier. L'assemblée nationale a été incapable de s'entendre pour voter le budget. Bien malin qui peut dire combien de temps tiendra le nouveau gouvernement. Il est certain que les communes vont devoir participer à l'effort financier demandé par ce dernier pour redresser les finances publiques.

Sommaire

2 - Etat Civil-Urbanisme

3 - Vie municipale et
communale

6 - Locmélar Patrimoine

7 - Recensement

8 - Le camion Actimob

9 - Le SCOT

10 - Chroniques de l'école

12 - Actualités du Melar
dit

15 - Melar dit tome 2

17 - La redevance OM
augmente

18 - Jeux

DECEMBRE 2024

Responsable de la publication

Bruno CADIOU

Contact Mairie :

02.98.68.10.03

mairie@locmelar.bzh

Les agriculteurs sont mécontents de ne pas avoir été entendu il y a quelques mois et restent vent debout contre le traité du Mercosur. Heureusement, il y a aussi des motifs de satisfaction. La réouverture de la cathédrale Notre Dame de Paris, plus belle que jamais, a permis de démontrer au monde entier que les artisans de notre pays possèdent toujours des savoir-faire exceptionnels.

A Locmélar nous avons également procédé à une inauguration, celle des travaux de réhabilitation de l'école, du parking et du terrain multisports. Le montant total de ces chantiers approche le million d'euros et constitue l'investissement majeur du mandat. Le parking est désormais à la disposition des parents d'élèves et doit être le lieu de stationnement privilégié. Des travaux ont également été réalisés dans l'église. Les confessionnaux ont été rénovés par les ateliers Le Ber dans leurs locaux à Sizun puis remontés.

Le Melar dit va bientôt débiter le tome 2 de son histoire. Margot et Florian ont décidé de passer la main après 5 ans et demi à la tête du bistrot et pas que. Un grand Merci à eux et à tous les associés pour l'énergie déployée, pour les spectacles sur la place, pour les repas de classe, pour les Mél'art de rue et pour avoir fait vivre ce lieu depuis 2019. Les repreneuses Malou et Sandrine viennent à votre rencontre dans ce numéro.

Le travail sur le projet éolien se poursuit activement. Les études sont bien avancées et un scénario préférentiel d'implantation a été retenu. Les repérages sur le terrain sont en cours pour étudier les chemins d'accès, les emplacements définis sur papier et les contraintes sur le terrain.

L'année 2025 sera marquée par le recensement sur la commune. Il commencera le 16 janvier pour une durée d'un mois et sera réalisé par Joël Ollivier.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) augmentera l'an prochain. Des changements sont prévus dans les conditions d'accès aux déchèteries.

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 11 Janvier à la salle polyvalente, l'équipe municipale vous y donne rendez-vous afin de commencer l'année comme il se doit !

D'ici là je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2025.

Nedeleg Laouen deoc'h ha Bloavezh mat d'an Holl !

Le Maire

Bruno Cadiou

ETAT CIVIL

Mariage :

VIGOUROUX Jérémy et MORVAN Laurie

FOUASSIER Florian et DAVID Charline

URBANISME

Déclaration préalable :

QUENTRIC Claude : panneaux photovoltaïques au 9 lieu-dit Locmelar Huella

EARL ROCH HELLES : panneaux photovoltaïques

Conseil municipal de Novembre

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 6 novembre 2024 sous la présidence du maire. La séance a été précédée d'une présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUI-H).

Lors du débat qui a suivi cette présentation, les élus se sont interrogés sur la capacité à fournir de l'eau aux industriels gros consommateurs d'eau qui pourraient s'installer à l'avenir sur la CCPL. Concernant la répartition des hectares alloués à l'habitat, il serait souhaitable qu'un équilibrage ait lieu sur la période 2031-2041 entre les communes ayant surconsommé durant la période 2021-2031 (création de lotissements) et celles qui ont été vertueuses en matière de consommation de terres agricoles. Les élus ont bien compris qu'il faudrait réfléchir différemment et privilégier la division de grands terrains déjà construits ainsi que la rénovation de l'existant.

Suite à la prise de compétence eau et assainissement par la CCPL au 1^{er} janvier 2024, les élus ont approuvé le transfert réglementaire d'une partie des excédents vers la Communauté de Communes.

Le conseil a pris connaissance des rapports d'activité 2023 de la Communauté de Communes, du syndicat d'électrification du Finistère (SDEF) ainsi que du rapport sur la qualité et le prix du service Eau et Assainissement.

Les élus ont validé l'acquisition d'un nouveau photocopieur pour la mairie pour un montant de 2 588,62€ HT. La prévoyance du personnel fera l'objet d'un nouveau contrat avec Groupama qui présentait des conditions plus avantageuses.

Le conseil a autorisé le maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert pour le remplacement de l'éclairage dans certains bâtiments communaux.

Le maire a fait un point sur le projet éolien suite à la dernière réunion de travail. Le scénario privilégié par les porteurs de projet porte sur l'implantation de 5 éoliennes d'environ 130 mètres au sud ouest de la zone d'implantation potentielle.

Conseil municipal de Décembre

Le conseil s'engage dans les énergies renouvelables

Le conseil municipal s'est réuni le 4 décembre pour la dernière réunion de l'année 2024.

Les élus ont reçu la visite des futurs gérants du Mélar dit. La gérance sera désormais assurée par les 2 salariées Sandrine et Malou mais également par 2 bénévoles, Julie et Guillaume qui sont très investis dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui gère l'établissement. Ils ont présenté les nouvelles activités qui seront développées à partir du 21 février 2025. Sont notamment prévus la création d'une bibliothèque qui sera animée le mercredi ainsi que la mise en place d'une offre de restauration le jeudi soir et le dimanche. Le bistrot sera fermé pour travaux à partir du 21 décembre pour 2 mois.

Sébastien Kerbart, chef de projet chez Valorem est venu rencontrer les élus pour un temps d'échange sur les énergies renouvelables. Valorem est la société qui a été retenue par la commune et la Sem Energies en Finistère pour développer un projet éolien sur Locmélar. Un point de situation a été réalisé sur l'avancement des études (implantation des éoliennes, hauteur des machines,...). Un site internet a été développé afin d'informer la population (<https://parc-eolien-locmelar.fr>). Le calendrier prévisionnel permet d'espérer un dépôt du dossier pour l'été 2025.

Le conseil municipal a défini lors d'une précédente réunion les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune. Avec l'accord des élus, Valorem avait réalisé un premier sondage sur une des zones favorables en matière de photovoltaïsme au sol. Le lancement d'études de faisabilité d'un parc photovoltaïque sur une zone de quelques hectares au sud de la commune a été validé à l'unanimité.

2 motions de soutien ont été adoptées. La première pour soutenir les agriculteurs dans le refus du Mercosur. La deuxième motion concerne la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions et plus particulièrement sur la clarification de la notion de conflit d'intérêt.

Dans le cadre du recensement qui se déroulera en début d'année, les conditions d'indemnisation de l'agent recenseur et du coordonnateur ont été validées.

Le conseil a ensuite adopté une modification des statuts du SIPP.

La convention de reversement partiel par les communes, de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques communautaires a été approuvée par les élus.

Le conseil a autorisé la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à adhérer au Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir du Quiella au Faou.

Enfin, le maire a présenté aux conseillers différents devis concernant des travaux sur les bâtiments communaux. Ces travaux seront à prévoir en 2025.

Pardon de Locmélar

Dimanche 6 octobre, le pardon de Locmélar a réuni beaucoup de monde de notre secteur et aussi de plus loin.

Un groupe de guides SPREV (Sauvegarde du Patrimoine Religieux En Vie) était présent, dont Morgane et Alexane qui ont passé un mois sur Sizun, Commana et Locmélar cet été. Avec une trentaine d'autres guides, elles participaient à un stage de 2 jours à Saint Jacques en Guiclan. Avant la messe, Morgane a présenté l'église et l'enclos de Locmélar à ses collègues.

La procession a mené les personnes de la fontaine jusqu'à l'église pour la messe célébrée par le Père Pierre Cloarec, assisté d'Antoine Fortin, diacre. L'église a accueilli une nombreuse assemblée qui a bien participé aux chants, accompagnée par un organiste et un guitariste.

A la fin de la messe, Antoine Fortin a expliqué les fonctions de la SPREV et a présenté Floriane Pirot, qui lui succède au poste de responsable des guides.



La bannière de Saint Mélar, brodée par les Tisseurs de Liens a été bénie en fin de messe.

Après celle-ci, les participants se sont retrouvés au Mélar dit pour le verre de l'amitié

Repas du CCAS

C'est par une belle journée ensoleillée que l'équipe du CCAS a accueilli le dimanche 10 Novembre au foyer communal les aînés qui le souhaitent pour un moment de convivialité et d'échange. Les convives ont pu discuter longuement sur différents sujets, tout au long de l'apéritif et du repas qui s'en est suivi.

Rappelons que ce repas est offert à tous les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus.



Cérémonie du 11 Novembre

Nous avons célébré cette année le 106^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

A la 11^{ème} heure du 11^{ème} jour du 11^{ème} mois, les clairons égrènent les notes du « cessez-le-feu ».

En cette journée de commémoration des élus, membres des associations d'anciens combattants, enfants, habitants de la commune se sont réunis au pied du monument aux morts pour se recueillir et rendre hommage aux combattants de la grande guerre mais aussi des autres conflits. Après la cérémonie, les participants se sont retrouvés au Mélar dit pour le pot de l'amitié.

Cinquante-trois (53) Locmélariens sont morts pendant la guerre 1914-1918 ou des suites de ce conflit (10 décès en 1914, 8 décès en 1915, 14 décès en 1916, 6 décès en 1917, 10 décès en 1918, 3 décès en 1919, 2 décès en 1920). Il y a également eu 4 décès en raison de la guerre 1939-1945 (2 décès en 1940, 1 décès en 1946, 1 décès en 1947).

A l'heure où la guerre est de retour en Europe et où certaines puissances remettent en cause tous les fondements de l'ordre et du droit international, rien n'est jamais gagné de manière définitive. La vigilance et le devoir de mémoire doivent perdurer afin que de tels conflits ne se reproduisent pas sur notre territoire national.



Restaurer des confessionnaux à l'église ?

« Inutile, plus personne ne va se confesser! »



Au-delà de cette déclaration, pour le moins ignorante et provocatrice que l'on a pu entendre, on peut s'interroger sur l'opportunité de remettre en état deux éléments du mobilier de l'église paroissiale.

D'après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, les constructions et leur mobilier sont devenus des propriétés communales, à charge pour les communes de les entretenir. Qui plus est, l'enclos, l'église, le cimetière, la presque totalité du mobilier à l'intérieur sont classés au titre des Monuments Historiques et bénéficient d'une protection particulière sous le contrôle de l'Etat.

Pour ces travaux de restauration envisagés depuis de nombreuses années, la Commune a pu bénéficier d'une aide importante sous forme de subventions de la part :

- de l'Etat : 24 010 € (50%)
- de la Région : 2 424.99 € (5%)
- du Département : 12 005 € (20%)
- le coût restant pour la Commune a été de : 12 005 € (20%)

Du point de vue en rapport avec la religion, on peut rappeler des textes toujours en vigueur dans notre pays.

« La loi de 1905 affirme dans l'article 1^{er} « La République assure la liberté de conscience ».

Dans l'article 18 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme on peut lire :

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ... ».

La pratique du sacrement de Pénitence n'a pas toujours été la même depuis plus de 2 000 ans. Ce mobilier en témoigne et a un intérêt historique.

Le concile de Trente (1545-1563) a conduit à la fabrication de ces confessionnaux dans le courant du 18^{ème} siècle par des artisans locaux informés de ce qui se faisait en Europe à l'époque, le concile de Vatican II (1962-1965) à un abandon relatif d'une pratique ancienne.

Dans la perspective d'un classement éventuel au Patrimoine Mondial de l'Unesco des Enclos paroissiaux du Finistère, Locmélar a été retenu parmi 31 de la liste indicative approuvée par le Ministère de la Culture.

Présenter des éléments de patrimoine en bon état offre des avantages économiques. Dépenser pour le patrimoine, c'est en grande partie faire des investissements pour de futures rentrées financières. On oublie très souvent, y compris chez les élus, que le tourisme peut être pour notre région une activité importante notamment en termes d'emplois et de ressources. Il y a une offre de commerce et d'hébergement pour les visiteurs qui viennent de toute la France et de l'Europe à Locmélar durant toute l'année.

En cette fin d'année 2024, l'attention est en grande partie concentrée sur la restauration du monument de Notre Dame de Paris où on célèbre à juste titre la qualité et la compétence de maçons, de charpentiers, menuisiers, sculpteurs, peintres qui ont œuvré plusieurs années sur un chantier d'exception. Avant de travailler à Paris, l'entreprise Perrault de Saint Laurent de la Plaine en Anjou a reconstruit la charpente de couverture de l'église de Locmélar, il y a moins de 40 ans.



Le moucharabieh

Ces même artistes qui travaillent et vivent à Sizun, à Locmélar également, par la qualité de leurs réalisations ont suivi la trace de leurs prédécesseurs d'il y a plusieurs siècles qui loin de partout dans le bocage breton étaient capables de s'inspirer et d'adapter des moucharabiehs du Maghreb et du Proche-Orient sur les portes de meubles qu'ils construisaient.

Notre église est ouverte tous les jours, venez donc admirer le travail de restauration effectué.

Locmélar Patrimoine

LOCMELAR SE RECENSE

En 2025, Locmélar réalise le recensement de sa population. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés entre le 16 janvier et le 15 février 2025. L'agent recenseur recruté par la commune est Joël Ollivier.

Il passera à votre domicile et vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de:

1. Déterminer la participation de l'Etat au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal mais aussi le mode de scrutin.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs, de commerces et de logements.



ACTIMOB, LE CAMION MULTISERVICES QUI VIENT À VOUS

Le 16 septembre dernier avait lieu le lancement de l'expérimentation ACTIMOB, une initiative portée par l'accélérateur d'innovations Tech4Mobility du Groupe SNCF. Pendant une année, le camion multi-services circulera sur le territoire du Pays de Landivisiau dans le Finistère.

L'enjeu clé d'ACTIMOB : Apporter les services au plus près des habitants

Dans un contexte de disparition progressive des commerces et services de proximité dans les campagnes, ACTIMOB se présente comme une réponse concrète.

L'objectif ? Amener les services directement aux habitants. Ce camion aménagé et à la location permet à plusieurs services, publics, marchands et associatifs, de réaliser des tournées en duo. Un concept innovant qui vise à recréer de la proximité là où elle tend à disparaître.

Un service clé en main pour les professionnels

ACTIMOB n'est pas qu'un simple véhicule : il s'agit d'un véritable espace de travail mobile, conçu pour répondre aux besoins des professionnels et des habitants. Deux espaces distincts sont proposés : un bureau pour des rendez-vous confidentiels et un espace comptoir tourné vers l'extérieur. Les professionnels décident de la date, de la plage horaire et de la commune de passage pour créer leurs tournées.

Un calendrier de passage dans toutes les communes de la CCPL

Tout au long de l'année, ACTIMOB s'installera dans les différentes communes de la communauté de communes du Pays de Landivisiau. Les habitants pourront y retrouver divers services comme France Services, le CDAS, le RESAM, Abeille Assurances, AXEO, SUPPLAY, et bien d'autres encore. Pour connaître les dates et lieux exacts de passage dans votre commune, rendez-vous sur le site web : <https://actimob.sncf.fr>. Ne manquez pas cette opportunité unique d'accéder à des services au plus près de chez vous !

Balade à Locmélar

À travers le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), les 3 communautés de communes du pays de Morlaix ont souhaité se donner un cadre commun pour imaginer l'avenir et organiser son aménagement. Ce document est en cours d'élaboration, et chaque habitant et habitante peut participer à ce travail, en apportant son regard sur le territoire et ses souhaits pour son avenir.

C'est dans ce cadre qu'était proposé aux habitants du Pays, une balade à Locmélar, dans le bourg et sur le chemin de Pen ar Prat. Au cours de cet après-midi de nombreux sujets ont été abordés :

- la préservation des centres de village : c'est un des fils conducteurs du projet porté par le SCOT : comment préserver la vitalité des villages ? Locmélar est un bon exemple des actions menées pour encourager le maintien des commerces (la réhabilitation du bâtiment qui accueille le Mélar dit est un excellent exemple). De plus, la place du village est aménagée de manière à accueillir des animations en centre de village.
- dans la même lignée, le fait d'aménager progressivement les lotissements et de mettre en vente de façon progressive les lots à construire induit que les nouvelles populations arrivent de façon progressive, en adéquation avec les services proposés (école, par exemple) et que la nouvelle population peut plus facilement s'intégrer à la vie du village.
- en terme de forme d'habitat, la réhabilitation des bâtis situés en face de l'église ont été montrés en exemple : ce sont des habitations qui, tout en respectant l'identité architectural du site, ont permis de densifier et de proposer des logements à loyers modérés à proximité immédiate des services du centre-bourg.
- la question du paysage a été évoquée lors de la balade sur le chemin de Pen Ar Prat : comment préserver les grands espaces naturels et garantir leur continuité grâce à la trame verte et bleue.
- la question de la gestion de l'eau et de la prise de compétence récente par les EPCI a été présentée comme essentielle pour assurer une bonne qualité de la ressource en eau et garantir les capacités d'accueil pour la nouvelle population.

Ce temps d'échange s'est terminé par un moment de convivialité au Mélar dit.



L'école du dehors

La classe de maternelle se rend aux Trois Petits Ponts une matinée par semaine. Le rendez-vous est donné au troisième pont, lieu que les élèves connaissent déjà bien.

Cette année, nous y avons découvert Fée Locmé, la mascotte de la classe. Elle habite au Trois Petits Ponts et les élèves ont pour mission de protéger son habitat. Nous pouvons entrer et repartir dans ce dernier grâce à une formule magique.

Suite à une bonne marche et après des rituels de rappel des règles de la classe dans les bois et d'écoute, les élèves participent à des activités dans plusieurs domaines d'apprentissage, notamment la découverte des arbres environnants comme le chêne, le châtaignier, le noisetier et l'érable, et la reconnaissance de leur feuille et leur fruit. Place ensuite aux jeux libres avec des jeux d'eau, de boue, de l'escalade dans les arbres, l'observation des petites bêtes et champignons... et enfin le retour à l'école en remontant par la grande côte, nommée « montagne » par les élèves.



Les CP-CE1 racontent :

A l'école de Locmélar, avec nos camarades de la Moyenne Section jusqu'au CM2, nous avons commencé les séances de natation à la piscine de Landivisiau. CHOUETTE !

Nous y allons chaque vendredi en car. YOUPI !

Nous apprenons à nager, à plonger, à nous sentir à l'aise dans l'eau et à dépasser nos peurs. EH OUI !

Certains vont dans le grand bassin, d'autres dans le bassin ludique. TROP BIEN !

Ce vendredi, surprise ! AH !

Séance annulée alors que nous étions presque arrivés ! OH !

Demi-tour et retour à l'école ! DÉCEPTION !

Ce fut une séance de natation en classe ! BIZARRE !

Au programme : crawl, brasse, papillon et dos crawlé ! TROP COOL !

Nous avons tous bien nagé ! BRAVO !

Vivement vendredi prochain pour, nous l'espérons, un vrai bain dans l'eau ... OH OH !



Une journée Halloween à l'école

Le vendredi 18 octobre 2024, nous avons fait une journée Halloween. L'après-midi, nous nous sommes déguisés pour les ateliers.

Nous avons fabriqué des citrouilles en papier, des chauves-souris en carton. Nous avons écouté des podcasts d'histoires qui font peur. Nous avons aussi fait de la peinture, des guirlandes. Pour finir la journée, nous avons partagé un goûter. Des parents étaient invités pour nous aider.

Les élèves de CM2



Quelques temps forts de ce début d'année (période 2)

Début novembre, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement, les élèves d'élémentaire ont suivi des temps dédiés.

Les élèves de CP-CE1 ont suivi un webinaire, échanges après visionnage de petits films ou de lecture et consacrés plusieurs séances à la bienveillance et au développement de l'empathie.

Les CE2-CM ont appris à caractériser une situation de harcèlement et comment réagir à partir de l'étude d'un conte traditionnel.

Plus tard dans la période, l'ensemble des enfants a été sensibilisé à leurs droits à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant. Du droit de vivre en famille à celui d'être protégé de la violence et des maltraitances, du droit à l'éducation au droit aux loisirs, du droit d'avoir un toit à celui d'être nourri, les enfants ont exploré via des modalités pédagogiques adaptés qu'ils étaient des êtres ayant des droits qui avaient pour objectif de leur permettre de bien grandir.

Enfin, début décembre, les élèves de la classe de CE2-CM ont exploré le thème de la laïcité à travers un travail pour distinguer "croire" et "savoir". L'occasion d'échanges autour de ces thèmes et d'aborder la laïcité comme un cadre juridique conçu pour assurer la liberté et l'égalité de tous.

5^{ème} édition du Marché de Noël au Mélar dit !

Comme chaque fin d'année, le bistrot a revêtu ses habits de lumière à l'occasion de son marché de Noël qui s'est tenu du vendredi 6 au dimanche 8 décembre.

Cette année, ce ne sont pas moins de 13 créatrices et artisans locaux qui ont investi l'étage du Mélar dit.

Parmi eux étaient présents les poteries *Tout au Tour* de Noé Rival, les créations cuir de Gauthier Istin, les bijoux de *l'Artelier de Cloth*, les créations couture d'*Au fil d'Elsa*, les créations de fleurs séchées de *Mêle-Fleurs*, les couteaux de *la Coutellerie MKDF*, les poèmes sur mesure d'Hervé Eléouet, les bougies de *A la Lune & aux Étoiles*, les infusions et hydrolats de *Simplissime Tizane*, les chapeaux de *l'Atelier Kikou* de Jocelyne Cadiou, les baumes et macérats de Laurence Seyve, les cartes et les illustrations du *Jardin Encre* par Fleur Rochereau, et les luminaires de *Jeux de Lumières by Ju*.



Au rez-de-chaussée, c'est toute l'épicerie qui fut transformée, avec la mise en place de bons produits du coin dégottés spécialement pour les fêtes. Pâtés, rillettes, produits de la mer, confits d'oignons, pâtes, confitures, chocolats, thé, tisanes, miel, bières artisanales, cidre, pommeau, etc.. Il y en avait pour tous les goûts, et de quoi se régaler.

Côté animations, la tempête Darragh est venu perturber les plans initiaux, mais a permis d'expérimenter des nouveautés. Ainsi le concert du groupe breton KAOLILA s'est finalement tenu le dimanche à l'intérieur du foyer communal, redécoré pour l'occasion. La maison jaune, accolée au Mélar dit, a également ouvert ses portes pour accueillir les visiteurs désirant siroter vin chaud et crêpes tout en écoutant la musique afro caribéenne de DJ Younity.



Le Mélar dit remercier l'ensemble des bénévoles impliqués dans tous les domaines de ce marché de Noël : installation de lumières, de la scène, à l'accueil des exposants et des artistes, à la confection de paniers garnis, au tournage de crêpes, etc. Un grand merci aussi à la mairie pour le prêt des locaux municipaux et à tous les participants jouant le jeu du commerce local, et contribuant à faire vivre les petits artisans, créateurs et producteurs.



Et avant cela, l'automne fut également propice aux feux dans le poêle à bois, aux chocolats chauds fumant pour se réchauffer de la pluie, à l'accueil de l'exposition « La Grande Lessive » réalisée par les élèves de l'école de Locmélard et à de belles soirées chaleureuses à l'étage du bistrot : soirée slam, théâtre d'impro, chanson blues-folk, musique irlandaise, soirées pizzas, ateliers danse folk ou après-midi « conte & crêpes » pour les enfants.

Le Tome 1 du Mélar dit prend fin... nous vous disons MERCI !

Il était une fois un 14 janvier 2017, à Locmélar, sous le soleil...

Accueillis par le Maire, Pierre-Yves Moal, et les élus Joël Ollivier et Marie-Françoise Donval, nous entrons pour la première fois dans ce qui était alors l'ancienne maison paroissiale de la commune. Tapisseries des années 60/70 aux murs, il reste encore des bibles sur le rebord de la cheminée et quelques bancs d'église. L'état de la maison étant bon dans l'ensemble, nous nous prenons vite à imaginer, tous les cinq, les aménagements futurs de ce *bistrot et pas que* : "ici le comptoir, là-bas la cuisine, et là une grande salle d'activités en faisant tomber les cloisons".

Il était une fois, presque 8 ans plus tard, à Locmélar, sous le soleil encore évidemment.

Le Mélar dit a bel et bien pris vie ! Depuis 5 ans ½, il accueille, il sert, il programme, il crée, il se pare de ses habits de pluie, de soleil ou de Noël, il essaie, il se trompe, il recommence... il grandit finalement ! Et nous avec lui.

Nous avons donné, avec le plus de plaisir possible, beaucoup de notre temps et de notre énergie au Mélar dit. Et il nous l'a bien rendu : il nous a apporté des rencontres humaines uniques, des petits bonheurs du quotidien, des découvertes et des apprentissages qui nous serviront toute notre vie, des moments de liesse collective tellement indispensables pour vivre ensemble.

Il nous a aussi apporté des moments de fatigue et de stress. Nous avons fait des choix, qui ont plu ou qui ont déplu. Nous avons avancé, avec vous, parfois dans des contextes internationaux difficiles : il y a même eu un temps où il était interdit d'être ensemble, là où l'essence même du bistrot est "d'être un lieu pour être ensemble".

Dans cette aventure, nous n'avons jamais été seuls, nous étions entourés, épaulés, soutenus. Aujourd'hui, le Mélar dit est devenu bien plus que le "bistrot de Florian et Margot" : c'est une vraie aventure collective qui regroupe 31 associés investis qui le font vivre. Il a aussi été façonné par des centaines de personnes : ici la fabrication d'une étagère, là une empreinte de verre, là-bas un air de musique qui résonne encore dans les murs. Il est devenu ce que les clients et clientes en ont fait et voulu.

Alors voilà, il est l'heure pour nous, Florian et Margot, de vous dire au-revoir : le Tome 1 du Mélar dit prend fin mais un Tome 2 arrive. Voici donc la poursuite de cette aventure, entamée il y a plusieurs années, et nous sommes fiers de cet envol ! Nous souhaitons évidemment tout le meilleur à Malou et Sandrine, qui nous ont rejointes, ainsi qu'à Guillaume et Julie, dans la cogérance de cette entreprise.

Quant à nous, nous restons dans les parages et continuerons à soutenir le Mélar dit : d'abord comme associés, mais aussi comme simples clients pour en profiter comme il se doit ! Enfin, encore une fois, nous vous remercions sincèrement, toutes et tous, pour cette expérience inoubliable. Si c'était à refaire... et bien, on recommencerait sans hésiter !

Margot et Florian



– Nous vous invitons à venir trinquer avec nous, pour notre départ, ce samedi 21/12 à partir de 16h ! –

Mélar Dit, Tome II

Inauguré le 21 juin 2019, Le Mélar Dit s'est inscrit dans le paysage Locmélarien comme un commerce de proximité et un lieu de rencontre, tout en se forgeant une réputation de café-concert-spectacles dans le public et le milieu culturel.

Au bout de sept années d'engagement dans le projet aux côtés de la Mairie, et de cinq années de fonctionnement aux côtés des associés de la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif), Florian et Margot qui incarnent aujourd'hui le Mélar Dit, ont souhaité passer le relais en tant que salariés et gérante pour Margot.

Un appel d'offres qui suscite l'engouement :

C'est ainsi que l'assemblée générale des associés de la SCIC le Mélar Dit (dont la commune fait partie) a décidé de lancer un appel d'offres à reprise de projet du Mélar Dit en tant que salariés et gérants, dès le mois d'avril 2024.

Ce ne sont pas moins de onze candidats qui ont répondu à cette annonce, ce qui indique que le projet original du Mélar Dit suscite l'intérêt.

Finalement ce sont les candidatures de Sandrine Gaspard et Malou Douillard, mère et fille, qui ont été retenues après trois entretiens avec la commission d'embauche.

Malou, 26 ans, habite Saint Rivoal, et après un parcours scolaire dans le réseau d'écoles Diwan, a travaillé en restauration pendant 8 ans dont 2 ans au Ty Coz à Morlaix, puis au café associatif O p'tit Boneur à Botmeur qui a des similitudes avec le Mélar Dit.

Sandrine, 57 ans, mère de cinq enfants, habite Plounéour-Menez et a une longue expérience associative : elle a notamment créé une association d'accompagnement de femmes victimes de violences, ainsi qu'une bibliothèque associative qui a ouvert ses portes il y a un peu plus d'un an. Elle a parallèlement travaillé de nombreuses années auprès de jeunes enfants.

Toutes les deux connaissaient le Mélar Dit qu'elles fréquentaient à l'occasion de spectacles ou de concerts. Elles mûrissaient en commun un projet d'installation avec une sœur de Malou, et répondre à l'appel à reprise de projet du Mélar Dit leur est apparu comme une évidence !

Un modèle économique en évolution :

Dans un premier temps, Malou va devenir salariée du Mélar Dit. La cogérance sera partagée entre quatre associé-es : Malou, Sandrine et deux associé-es qui connaissent le Mélar dit depuis ses débuts et qui apporteront leur connaissance du terrain. Après de longs échanges avec Florian et Margot qui les accompagnent dans ce projet de reprise, ainsi qu'avec les associés de la SCIC et Jean-François Oulhen de l'URSCOP (Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production) le projet économique s'est affiné.

Le Mélar Dit conservera son activité de bar, de spectacles et concerts qui fait sa spécificité. La partie épicerie sera également conservée avec la cave, le frigo et les produits de dépannage ainsi qu'une nouvelle proposition de paniers de légumes.

Une proposition de restauration originale :

Plusieurs nouveautés vont apparaître. Tout d'abord une proposition de restauration le jeudi soir avec un plat unique à base de produits locaux et à un prix abordable, sur place ou à emporter.

Chaque 1^{er} dimanche du mois il sera également proposé le midi une formule de brunch qui s'intitulera le Mélardèj. Les autres dimanches midi, huîtres-vin blanc, tartines ou planches seront proposées.

Le dimanche soir, on pourra manger en alternance des Burgers, des Kebabs maison, des patates fourrées et bien d'autres propositions...

Par ailleurs, il sera possible toute la semaine d'avoir des propositions de planches ou de tartines, mais aussi de trouver des gâteaux maisons à déguster sur place.

De manière occasionnelle, il sera également proposé de la cuisine du monde.

Sandrine et Malou vont tester plusieurs formules et faire évoluer leurs propositions au fur et à mesure.

Une bibliothèque animée :

Sandrine anime déjà une bibliothèque associative à Plounéour-Ménez, et c'est un projet auquel nos deux nouvelles gérantes tiennent particulièrement : faire que le Mélar Dit qui est un lieu chaleureux devienne un lieu de rencontres et d'échange autour du livre, avec la mise en place de rencontres avec des auteurs, mais aussi des apéro-livres où chaque lecteur peut venir raconter son livre aux autres.

Le Mercredi après-midi serait consacré aux familles et à des séances de lectures pour les enfants. Dans leur projet, Sandrine et Malou souhaitent que des Locmélariens puissent participer à la gestion de cette bibliothèque qu'elles souhaitent vivante et participative. Elles souhaitent aussi pouvoir organiser des goûters intergénérationnels le mercredi.



Des ateliers radio et un lieu ouvert à tous :

A partir d'octobre 2025, des ateliers de radio seront proposés à ceux qui le souhaitent avec le concours de radio U ; des contacts ont déjà été pris avec l'école pour organiser des ateliers pour les élèves.

Sandrine et Malou souhaitent que le Mélar dit soit un lieu où les Locmélariens viennent proposer des activités, couture, peinture, causeries en breton etc... et que les associations s'y retrouvent, bref que ce soit un lieu de vie.

De nouveaux horaires d'ouverture :

De nouveaux horaires seront adoptés à partir de la réouverture :

- **Mercredi : 11h-21h** Paniers de légumes à retirer et Pizza le soir Avec Piz' altitude
- **Judi : 16h-21h** Restauration le soir
- **Vendredi : 16h-minuit**
- **Samedi : 10h-13h – 17h-21h**
- **Dimanche : 10h-15h – 17h-21h** Restauration le midi et le soir
- **Lundi et Mardi : Fermeture hebdomadaire**

Un seul poste salarié à temps plein est à pourvoir pour le moment. Les heures d'ouverture du Mélar Dit ne correspondent pas aux heures de travail effectives qui sont largement supérieures avec les courses, le ménage, la restauration, la programmation des spectacles et concerts, la gestion administrative de la SCIC et l'animation des réunions des associés. Nos deux cogérantes feront le maximum pour mener à bien ce nouveau projet.

Une cagnotte participative en 2025 :

Afin de financer du nouveau matériel pour l'activité de restauration ainsi que le renouvellement du matériel existant, une cagnotte participative sera mise en ligne au début de l'année 2025.

La réouverture déjà programmée, un 21 bien sûr !

Le Mélar Dit aime le 21 du mois : c'est ainsi que le Mélar Dit a ouvert le 21 juin 2019, que Florian et Margot fêteront leur départ le 21 décembre, et que Sandrine et Malou ré-ouvriront le Tome 2 du Mélar Dit le 21 février 2025 avec les Locmélariens, avant une inauguration officielle le 21 mars !

Un grand merci à Sandrine et Malou pour nous avoir fait partager leur enthousiasme et leurs projets, on a déjà hâte de découvrir ce Tome II du Mélar Dit !

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau vient de fixer les tarifs de la redevance déchets pour l'année 2025 sur son territoire. Afin de proposer un budget à l'équilibre, une augmentation de la redevance est indispensable.

Obligation de l'équilibre du budget déchets :

La nature de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) confère au service d'élimination des déchets le statut de Service Public à caractères industriel et commercial (SPIC). Le SPIC implique un budget annexe équilibré en dépenses et en recettes.

Il est proposé, pour 2025, d'augmenter la redevance de 21 euros pour un foyer d'une personne (179 euros en 2025) et de 30 euros pour deux personnes et plus (259 euros en 2025).

L'augmentation proposée permet uniquement de maintenir le budget à l'équilibre. Il ne sera pas possible d'investir sur des investissements courants avec cette augmentation.

Pourquoi cette augmentation ?

Le service déchets fait face à une dépense imprévue en fonctionnement pour l'année 2025 : le marché de collecte et traitement des déchèteries qui arrive à échéance en fin 2024 est en cours de renouvellement. Avec les tonnages de 2024, il faut s'attendre à payer, à tonnages équivalents 769 415 euros de plus qu'avec les tarifs 2024.

Le gros de l'augmentation concerne le lot le plus conséquent : les encombrants.

Cette augmentation est liée à l'augmentation du tarif de rotation des bennes mais également à l'augmentation des tarifs en entrée de site d'enfouissement : il y a une raréfaction du vide de fouille en entrée, des sites d'enfouissement proche de la Bretagne ont fermé, il y a plus de tonnes entrantes que de capacités. Les capacités d'enfouissement à l'échelle de la Bretagne n'augmentent pas et il est prévu d'arriver à 0 enfouissement des déchets à échéance 2030. (Pour exemple, Gueltas va passer de 195 000 tonnes/an de capacité cette année à 78 000 tonnes/an en 2027). Les prix de traitement vont donc encore augmenter si on ne fait rien.

Par cela, l'Etat incite les collectivités à mettre en place un tri maximisé en déchèterie, ce qui n'est pas possible en l'état sur les déchèteries communautaires par manque de place.

Pour limiter au maximum cette augmentation de tarifs, les élus de la commission environnement ont proposé la mise en place de solutions pour limiter les apports de déchets en déchèteries. Ces propositions ont été adoptées par le conseil communautaire le 18 Décembre 2024 :

- Les gros chargements seront interdits : une barrière sera mise en place et limitera à 3 mètres de hauteur les véhicules
- Un contrôle d'accès sera mis en place pour n'accepter que les habitants du territoire : une personne d'une société privée demandera aux habitants de présenter un justificatif de domicile de moins de trois mois pour rentrer en déchèterie ou un extrait K-Bis pour les professionnels
- Les tarifs de dépôt des professionnels seront doublés pour l'ensemble des déchets déposés.

Mises en place dès le 2 janvier 2025, ces mesures contribueront, à leur échelle, à faire face aux investissements courants à opérer.

Jeu des 7 différences



1. L' étoile
ronde est
désormais à
droite. 2. Une
petite étoile se
glisse dans le
triangle route.
3. Une canne à
sucre a
remplacé la
tête du père
Noël. 4. Un
lacet du patin
à glace a
disparu. 5. La
couronne, en
bas, est sur un
fond plus
léger. 6. Les
rayures du
paquet cadeau
sont dans un
autre sens. 7.
Une petite
flûte de
champagne est
apparue, en
bas à gauche.

COLORIAGE DE NOËL



Melarig infos est une publication trimestrielle, conçue et réalisée par la commission extramunicipale dédiée à cet effet.

Toute personne intéressée est, bien sûr, la bienvenue

Elle se compose des personnes suivantes :

CADIOU Bruno en charge de la commission

OGER Thibaud

MICHEL Pauline

DREVES Jean-Paul

MOAL Pierre-Yves

OLLIVIER Joël

CHARLOU Emilie

JEHANNO Florian



JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE A TOUS !

